

Communauté Universelle

Caractéristiques

Contrat : Nécessite un contrat de mariage notarié.

Biens : Tous les biens, qu'ils soient acquis avant ou pendant le mariage, sont communs.

Dettes : Toutes les dettes sont également communes, sans distinction.

Avantages

Simplicité de gestion : Pas de distinction entre biens propres et communs.

Optimisation successorale : Pas de frais de succession entre les époux et les enfants ne paient les droits qu'au second décès.

Inconvénients

Risque élevé en cas de dettes : Toutes les dettes sont communes, même celles contractées individuellement.

Inconvénients pour les enfants : Les abattements successoraux ne s'appliquent qu'au second décès.